

à Arpajon
pendant la Foire aux Haricots



Foire aux disques
et aux collectionneurs
15 & 16
sept.
2018
10h - 19h
horaires d'ouverture
au public



Contact : Camille Ruel – c.ruel@2-expo.com – 01 60 86 32 58



• 120 000 visiteurs •

Bulletin d'inscription

Remplir lisiblement en lettre capitale d'imprimerie

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE : N° VOIE :

CP : VILLE :

TÉL (portable souhaité) : EMAIL :

Pour les particuliers :

N° Pièce d'identité :

Délivrée le :Lieu :

Pour les sociétés : Joindre un justificatif d'activité pour les professionnels (Siret, Kbis..)

Raison sociale :

N° RC et lieu : à :

EMPLACEMENT :

Ci-joint ma réservation (minimum 2m) Mètres linéaires x 11 € par jour =€

Samedi et/ou Dimanche (merci de préciser) :

Barnum de 3 x 2 : tarif unique de 150 € pour 1 ou 2 jour(s) =€

Chèque n°Établissement bancaire :

Règlement à l'ordre du Trésor Public

Je soussigné, déclare être responsable de mon stand et du matériel exposé à la vente, et décharge la société 2R EXPO de toute responsabilité en cas de vol, disparition ou autre dégât matériel en cours de la Foire.

Je m'engage d'autre part à ne vendre aucun disque illégal lors de la manifestation sous peine de saisie et à avoir lu le règlement de la Foire et à le respecter scrupuleusement déchargeant de ce fait les organisateurs de toute responsabilité.

Dossier à envoyer à : 2R EXPO - 25 Rue de la Forge 91070 BONDOUFLE

Date, Signature avec mention "lu et approuvé"

POUR LES PARTICULIERS UNIQUEMENT - ATTESTATION SUR L'HONNEUR

J'atteste sur l'honneur :

- Ne vendre que des objets personnels usagés (art L310-2 du code du commerce).
- Ne vendre ni animaux, ni boissons, ni nourritures (conserves comprises).
- À déballer sur table et/ou sur portants.
- Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art R 321-9 du Code pénal, le non-respect de cet article peut conduire à une sanction de 6 mois de prison et 30 000 € d'amende).
- Ne pas laisser d'invendus et de déchets sur la voie publique après la brocante.
- Ne pas être inscrit au registre du commerce.

Date, Signature avec mention "lu et approuvé"

2R EXPO - 25 RUE DE LA FORGE 91070 BONDOUFLE
TÉL : 01 60 86 32 58

SARL AU CAPITAL DE 1 430 € - RCS EVRY 480 888 007 - APE 8230 Z



RÈGLEMENT FOIRE AUX DISQUES ET AUX COLLECTIONNEURS DE LA FOIRE AUX HARICOTS D'ARPAJON 2018

Article 1 : Seules les inscriptions par courrier postal seront prises en compte. Tout dossier incomplet sera refusé.

Article 2 : Date limite d'inscription **15/08/2018** (cachet de la poste faisant foi). Il n'y aura pas de confirmation écrite. Confirmation d'emplacement sur <http://www.2r-expo.com/foireauxdisquesarpajon2018/>. Le **15/09/2018** et **16/09/2018** installation entre **7 heures et 9 heures**. Les véhicules des exposants pourront stationner derrière ou à côté de leur emplacement. Les placiers seront là pour vous indiquer vos emplacements.

Article 3 : Les placiers ont toute autorité pour vous faire retirer de la vente les objets prohibés sans remboursement de l'emplacement. (Articles neuf, publications et objets à caractère religieux ou sexuel, armes et munitions y compris de collection ou de décoration, contrefaçons).

Article 4 : L'organisateur se réserve le droit de l'emplacement des exposants. Seule la société **2R EXPO** est habilitée à attribuer des emplacements.

Article 5 : Vous devez impérativement présenter votre pièce d'identité, et la conserver en permanence sur votre stand et ceci jusqu'au remballage à **19 heures**. Tout emplacement inoccupé à **8 heures** sera réattribué à un tiers sans dédommagement. Aucun véhicule ne pourra se déplacer sur la Foire entre **9 heures et 19 heures** sauf autorisation des placiers ou des forces de l'ordre.

Article 6 : En cas d'annulation de la manifestation ou de mauvais temps, de problèmes divers : santé, famille ou autres aucun remboursement ne sera effectué. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Article 7 : Seule votre assurance responsabilité civile personnelle pourrait intervenir en cas de dommage causé à autrui et qu'en aucun cas vous ne pourrez demander l'intervention de notre compagnie d'assurances.

Article 8 : La Foire aux Disques de la Foire aux Haricots d'Arpajon est organisée pour faciliter l'achat, la vente, les échanges de disques, CD, articles en lien. Les vendeurs sont responsables des produits qu'ils mettent en vente. En cas de vol, de perte ou détérioration de matériel, la société **2R EXPO** ne saurait être tenue pour responsable.

Article 9 : La Foire aux Disques est ouverte à tous : particuliers et professionnels. Toutefois, la société **2R EXPO** se réserve le droit de refuser certaines participations, notamment pour respecter le nombre maximum de participants, ou pour tout stand qui ne serait pas dans le thème de la journée.

Article 10 : Les participants sont informés qu'ils ne peuvent participer légalement à ce type d'opération seulement deux fois par an maximum.

Article 11 : L'emplacement est payable d'avance par chèque uniquement à l'ordre du **Trésor Public**, aucune inscription ne sera prise en compte sur place ou si elle n'est pas accompagnée du règlement ou si certains documents sont manquants au dossier. À la date de clôture des inscriptions, toute inscription sera considérée comme ferme et définitive et ne pourra donner lieu à aucun remboursement, quel qu'en soit le motif. Les chèques seront débités la semaine après la foire.

Article 12 : La sonorisation des stands est interdite.

Article 13 : La vente d'enregistrement pirate est formellement interdite, les marchandises exposées, vendues ou échangées doivent être en conformité avec la réglementation française. L'organisateur décline toute responsabilité.

Article 14 : L'accueil des exposants se fera de **7 heures à 9 heures**. La Foire ouvrira à **10 heures**.

Pour les professionnels :

- Fiche d'inscription complétée
- Photocopie justificatif d'activité en cours de validité
- Règlement à l'ordre du Trésor Public

Date, Signature avec mention "lu et approuvé"

Pour les particuliers :

- Fiche d'inscription complétée
- Photocopie pièce d'identité
- Règlement à l'ordre du Trésor Public

2R EXPO - 25 RUE DE LA FORGE 91070 BONDOUFLE
TÉL : 01 60 86 32 58

SARL AU CAPITAL DE 1 430 € - RCS EVRY 480 888 007 - APE 8230 Z